

## Article R4453-4 du Code du travail - Champs électromagnétiques

Date de mise à jour : 13 Février 2025

### Notre analyse

Le Code du travail fixe des limites à ne pas dépasser concernant l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques. Les valeurs déclenchant l'action sont les niveaux d'exposition opérationnels au-delà desquels l'employeur doit mettre en œuvre les mesures ou moyens de prévention des risques d'exposition aux champs électromagnétiques prévus à l'[article R4453-13 du Code du travail](#).

Cet article fixe les valeurs déclenchant l'action liées aux effets biophysiques directs des champs électromagnétiques ainsi que celles liées à certains effets indirects des champs électromagnétiques.

## Article R4453-4 du Code du travail - Champs électromagnétiques

Les valeurs déclenchant les actions prévues à la section 5 du présent chapitre sont les suivantes :

1° Valeurs déclenchant l'action liées aux effets biophysiques directs des champs électromagnétiques :  
Voir le tableau directement sur Légifrance.

2° Valeurs déclenchant l'action liées à certains effets indirects des champs électromagnétiques :  
Voir le tableau directement sur Légifrance.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Valeurs déclenchant l'action liées aux effets biophysiques directs et celles liées à certains effets indirects des champs électromagnétiques

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Dossier – champs électromagnétiques – réglementation

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Dossier INERIS – Qu'est-ce qu'un champ électromagnétique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Fiche RTE - Qu'est-ce  
qu'un champ  
électromagnétique ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)